

PER

III (54)

~~P 1217~~ 380

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ. — ÉGALITÉ. — FRATERNITÉ

GOUVERNEMENT DE LA GUYANE FRANÇAISE

DISCOURS

PRONONCÉ PAR

le Gouverneur LAMY

A L'OUVERTURE

DE LA SESSION ORDINAIRE

DU CONSEIL GÉNÉRAL

LE 26 NOVEMBRE 1934.



BIBLIOTHEQUE ALEXANDRE FRANCONIE



20039708

CAYENNE

IMPRIMERIE DU GOUVERNEMENT

1934

380
AG

CONSULTATION

SUR PLACE

MANIOC.org

Bibliothèque Alexandre Franconie
Conseil général de la Guyane

380

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

GUYANE FRANÇAISE

DISCOURS

PRONONCÉ PAR

le Gouverneur LAMY

A L'OUVERTURE DE LA SESSION ORDINAIRE
DU CONSEIL GÉNÉRAL

Le 26 novembre 1934.

MESSIEURS LES CONSEILLERS GÉNÉRAUX,

Les élections cantonales récentes viennent de porter sur le renouvellement de cinq sièges sur les huit que comprend actuellement le Conseil Général de la Guyane Française. A la suite de cette consultation électorale, j'ai plaisir à retrouver la Haute Assemblée locale composée dans son ensemble de personnalités dont j'ai déjà pu apprécier le caractère et le dévouement aux intérêts généraux de la colonie.

Je sais par avance que l'Administration peut compter sur l'expérience acquise au cours d'un précédent mandat par M. VERNET qui peut être donné à tous comme un exemple de travail et de droiture. Quant à M CHARLERY, l'estime de ses concitoyens l'a porté au Conseil Général dès le lendemain de sa retraite et je suis certain qu'il saura se souvenir de sa qualité d'ancien fonctionnaire des Travaux Publics pour apporter à ce service le bénéfice de ses conseils éclairés.

Ainsi donc, l'Assemblée locale maintenant au complet et appuyée sur la haute autorité qu'a su acquérir au Parlement le distingué représentant de la colonie le Député MONNERVILLE,

pourra continuer avec fruit le labeur entamé au cours des années dernières. Quant à moi, personnellement enchanté des rapports que, depuis mon arrivée, j'ai pu entretenir avec les représentants du pays, je ferai tous les efforts voulus pour mener à bien la tâche, rude mais pleine d'intérêt, que j'avais décidée d'entreprendre avant mon départ de France. Certes, nous avons quelquefois été en désaccord, nos idées, nos méthodes ont pu se heurter, mais notre bonne volonté à tous était si évidente qu'un terrain d'entente a toujours pu être trouvé. Je reste persuadé que l'œuvre de l'avenir est liée à la continuation de cette collaboration de laquelle pour ma part je ne saurais douter.

L'ouverture de la session ordinaire de 1934 me fournit l'occasion de brosser devant vous un tableau rapide de la situation de la colonie et de l'état des différents services. Mon exposé s'attachera à rester concis, tout en vous donnant un aperçu des résultats acquis en 1934 et de mes vues sur l'avenir de la Guyane.

* * *

Jetons d'abord, si vous le voulez bien, un coup d'œil sur la situation générale de la colonie.

En d'autres lieux on pourrait avoir tendance à employer le terme « Situation Politique » mais je crois devoir écarter ce dernier mot qui est souvent synonyme de troubles, de dissensions intérieures. Au cours des dernières élections, la population, consciente de son devoir, a gardé un calme absolu démontrant l'unanimité de ses aspirations de progrès dans l'ordre et la dignité. Seul le problème de la sécurité des personnes et des biens mérite quelques réflexions.

Sous son air indépendant et quelque peu frondeur l'habitant est pacifique et rares sont les crimes et même les délits présentant quelque gravité. J'irai jusqu'à dire que le Guyanais doit avoir une heureuse influence sur les éléments indésirables qui l'entourent, les libérés eux-mêmes évitant, à quelques exceptions près, de se signaler à l'attention de la police.

L'année se serait donc déroulée sous le signe de la tranquillité si des évadés dangereux provenant du camp des Roches

de Kourou n'étaient venus jeter un trouble profond dans la population depuis Kourou jusqu'à la Comté et l'Approuague. °

Je m'éleverai ici une fois de plus contre l'esprit d'individualisme poussé à l'extrême qui a animé les habitants vivant dans la crainte des évadés. Avec de la cohésion, de la solidarité et, pour tout dire, avec du cran cette bande de criminels, qui en étaient arrivés à se croire invulnérables, aurait été rapidement réduite à l'impuissance.

Un échange de coups de feu avec un brave saramaca de Régina, désireux de venger un camarade tué à ses côtés, le prestige des évadés s'est alors effondré et leur capture par la population réconfortée n'a plus été qu'une question de jours.

Ainsi, je conclus en vous demandant encore une fois à tous de vouloir bien comprendre qu'un pays ne peut progresser, qu'il s'agisse de sécurité, de développement économique ou de lutte contre les plaies sociales, que dans l'entente et l'observation des lois.

Au point de vue économique la situation présente ne peut être qualifiée de brillante.

La loi du 17 juillet 1934 qui a permis de porter le contingent rhumier de la Guyane de 850 à 2,500 hectolitres d'alcool pur est le fait saillant de l'année. Nous devons ce succès à l'inlassable activité et à l'esprit de persuasion de M. MONNERVILLE qui, en cette occasion, a montré qu'il était le représentant de la population guyanaise tout entière. Aux fabricants de rhum et de sucre, la loi et le décret qui en déterminent les moyens d'application apportent la perspective d'une exportation rémunératrice; aux planteurs la certitude de trouver le placement de leur récolte à des prix en rapport avec la valeur du produit traité.

D'un autre côté, le mouvement bananier, au développement duquel le nouveau Chef du Service d'Agriculture M. ADAM s'est attaché avec une opiniâtreté méritoire, a rencontré un grand succès auprès d'un certain nombre de planteurs locaux et a même attiré des capitaux provenant de l'extérieur.

Cependant l'exportation de rhum, de bananes et de sucre est affaire d'avenir qui ne peut, chiffres en mains, entrer en ligne de compte dans la situation actuelle de la Guyane.

Cette situation est-elle aussi mauvaise que peuvent le laisser croire nos 34 millions d'importation au cours des neuf premiers mois de l'année contre 17 millions d'exportation? Assurément non, car des facteurs cachés influencent la balance des comptes. Comme chaque année il faut faire état des 12 millions payés dans la colonie au titre de l'Administration pénitentiaire et des Troupes, des pensions civiles et militaires qui atteignent près de 1,500,000 francs et aussi pour une somme importante assez difficile à déterminer des importations dont le règlement est opéré en France par les soins des expéditeurs. Peut être classé sous cette dernière dénomination le matériel acheté sur fonds d'emprunt puisqu'en définitive c'est l'Etat français qui assume la charge complète, capital et intérêts, de cet emprunt.

Bien qu'économiquement parlant mon raisonnement puisse être quelque peu taxé de paradoxal, nous devons nous réjouir de voir s'augmenter dans la colonie les importations qui, malgré la baisse générale des prix ayant une grosse influence sur les statistiques en valeurs, ont présenté de sensibles augmentations. Je citerai les ouvrages en métaux (plus de un million) les tissus, lingeries et vêtements (plus de 900,000 fr.), les morues (260,000 fr.), les vins et liqueurs (100,000 fr.), les beurres (140,000 fr.), les conserves de viande (300,000 fr.), les conserves de poisson (33,000 fr.).

Mettant à part les ouvrages en métaux introduits en grande partie par l'Administration pour l'équipement de la colonie. le reste se rapporte sans aucun doute à une consommation plus grande de la population qui trouve à s'employer soit aux travaux d'emprunt, soit dans les plantations, soit dans les exploitations minières.

N'oublions pas, en effet, bien qu'aujourd'hui l'Inini forme un Territoire autonome appelé de plus en plus à vivre de sa vie propre, que le commerce guyanais alimente en marchandises les plus diverses les concessionnaires miniers pour qui la recherche de l'or consiste surtout dans la vente, à des prix exagérés, de boissons et de boîtes de conserves.

L'heureuse orientation que semble prendre notre petite colonie dans le sens économique se manifeste également par l'assainissement du portefeuille de la Banque qui, pratiquant dans ses ouvertures de crédit une politique plus sage que par

le passé, arrive à diminuer les taux d'intérêts trop élevés qui formaient la contre partie de frais généraux excessifs et de pertes cuisantes.

Le commerce guyanais lui-même retrouve, à une cadence peut-être heurtée mais progressive, un équilibre longtemps perdu et quoique, suivant une formule consacrée dans le commerce, les affaires ne soient pas brillantes, le train de vie augmente, les maisons de campagne se réparent, les automobiles neuves se croisent sur les routes de l'île.

Quelle que soit l'amélioration constatée dans la vie intérieure de la colonie, il n'en reste pas moins vrai que le développement économique d'un pays se mesure à l'importance de ses exportations. Notre bilan jusqu'au 30 septembre 1934 se réduit à 1,078 kilos d'or, à 15 tonnes d'essence de bois de rose, 350 tonnes de bois de construction et d'ébénisterie, 575 hectolitres de rhum et quelques tonnes de peaux salées de bœufs. La régression sur la période des neufs mois écoulés par rapport à l'année dernière est en valeur de 1,500,000 francs environ. L'or entre dans cette moins-value pour plus de 900,000 francs, conséquence de la panique que pendant quelques mois a entraîné sur les placers du Haut Kourou, de l'Orapu et de l'Approuague le passage des évadés.

L'essence de bois de rose de la Guyane, concurrencée par les produits similaires de qualité inférieure en provenance du Brésil et du Japon, ne trouve pas un marché suffisamment étendu en dépit de la préparation parfaite du produit local contrôlé par les experts de la Chambre de Commerce.

Quant aux bois de construction et d'ébénisterie leur placement devrait, pour les premiers surtout, être assuré dans nos colonies des Antilles. Pour arriver à ce résultat il est cependant indispensable de rechercher tous les moyens d'abaisser le prix de revient par une meilleure organisation de l'industrie et une diminution des taux d'embarquement et de fret. L'Administration se doit de donner l'exemple, aussi propose-t-elle au Conseil général de ramener à 1 % le droit de sortie sur les bois qui depuis 1928 avait été fixé à 4 %.

Au cours des années prochaines les expéditions de rhum, de bananes et d'autres produits de l'agriculture viendront sans doute augmenter le chiffre des exportations. Malgré tout, l'or en provenance du Territoire de l'Inini devrait rester la richesse du pays. La méfiance actuelle que semblent manifester les ca-

pitaux à l'égard de l'industrie aurifère s'explique sans doute par l'échec d'exploitations mal conduites ou ayant, avant tout, recherché des buts financiers. Ces échecs eux-mêmes devraient être une leçon pour l'avenir principalement, en ce qui concerne la prospection rationnelle des terrains et l'utilisation du machinisme à mettre en œuvre pour une production rémunératrice.

Au moment où un effort se tente pour l'amélioration économique de nos colonies de l'Amérique du Sud, la question de la main-d'œuvre prend une importance primordiale et inquiète les exploitants agricoles qui ont besoin de bras. Or, l'habitant des campagnes ne consent que difficilement à s'employer chez autrui : la vie pour soi dans une habitation particulière constitue en effet un bien inestimable.

Peut-on souhaiter le maintien de la main d'œuvre de l'Administration Pénitentiaire ? En ce qui concerne les libérés la question paraît dès maintenant réglée. Les uns originaires de l'Europe supportent mal l'effort du travail de la terre sous le soleil tropical. Même, appelés à résider toute leur vie en Guyane ils n'exercent que de petits métiers faciles rendant service à la population mais sans influence aucune sur le développement de la Colonie. Seuls les Arabes, provenant pour la plupart de nos possessions Nord africaines, résistent au climat ; ils s'emploient aux besognes les plus diverses, mais leur pensée va toujours vers le pays natal.

Quant à la main-d'œuvre des transportés, elle vaut ce que peut valoir un groupement d'êtres tarés que le désir de vivre en dehors de la loi du travail a le plus souvent conduit au bagne.

La transportation a eu pour principal résultat de jeter le discrédit sur la Guyane, discrédit qui n'a pu que s'accroître par la mise en vedette, dans la presse et dans le roman, d'individus indignes d'une pareille publicité. La population pénale doit donc, à mon avis, disparaître de la Guyane et faire place à des hommes libres venant de l'extérieur. J'estime cependant qu'il doit avant tout être fait appel à des Français, citoyens des Antilles ou sujets de notre grande possession de l'Extrême Orient, avant de se tourner officiellement vers des éléments étrangers auxquels la terre guyanaise restera toutefois hospitalière.

La question est à l'ordre du jour ; elle doit être traitée dans toute son ampleur, et fera l'objet de mes préoccupations et de mes démarches au cours de mon séjour prochain dans la Métropole.

* * *

La situation générale étant ainsi exposée, je vous demanderai, Messieurs, de marquer les faits saillants qui ont pu influencer la marche de la colonie dans l'ordre administratif pur, dans l'ordre du développement économique ou industriel et enfin dans l'ordre social.

La répercussion des mesures prises ou à prendre sur le budget de l'année prochaine formera la conclusion du compte rendu sincère que je vous dois de ma gestion à la veille de mon départ en congé.

En Guyane Française, comme dans la Métropole, l'année 1934 s'est passée sous le signe de l'économie des frais généraux. Le Département a élaboré à ce sujet toute une série de textes ayant pour base les décrets-lois appliqués en France et pour conséquence la réduction des dépenses de personnel par des mises à la retraite et des suppressions d'emploi. Dans la colonie, la répercussion de ces mesures se traduit au projet de budget de 1935 par une diminution de près de 600.000 francs. Les fonctionnaires ont été, d'une manière générale, frappés dans tous les services. Ce n'est certes pas que ceux qui ont été retranchés brutalement de la famille administrative aient démérité, aussi je tiens à les remercier ici des bons et loyaux services qu'ils ont consacré au pays au cours de leur carrière soudainement interrompue.

Deux services subissent surtout un contre coup sérieux de ces mesures radicales : la Justice et le Secrétariat général.

La réorganisation judiciaire a entraîné une diminution de dépenses de plus de 175.000 francs, mais ainsi que l'a écrit dans un de ses derniers rapports le Procureur Général DODART : « les besoins de l'Administration de la Justice pour changées « que soient les appellations de ses organes resteront les mêmes ; « le service du Parquet de l'Instruction et des greffes ne sera « pas réduit et devra toujours être assuré dans les mêmes con- « ditions ». Je ne doute pas qu'à Cayenne le personnel Judiciaire suffira à sa tâche mais je serai moins affirmatif au sujet

du fonctionnement de la Justice de Paix à compétence étendue de Saint-Laurent où, dans le principe, les fonctions de Juge et de Ministère public sont confondues alors que les affaires sont extrêmement nombreuses en raison de la présence d'une population de libérés plus remuante qu'au chef-lieu de la colonie.

Je ferai tout le possible pour que les questions qui ressortissaient au Secrétariat Général soient traitées avec célérité Je dois vous dire, en toute franchise, que ce n'est pas le Gouvernement local qui a sollicité la suppression de l'emploi de Secrétaire Général.

A la suppression d'une personnalité administrative aussi importante que le Secrétaire Général qui, ne l'oublions pas, remplaçait assez souvent le Gouverneur appelé à se déplacer comme Gouverneur de l'Inini et Inspecteur général de l'Administration Pénitentiaire, devra correspondre une simplification des méthodes de travail. Je veux penser que Messieurs les Conseillers Généraux, conscients de la lourde tâche qui incombera désormais à l'autorité locale, voudront bien continuer à lui prêter leur précieux concours pour la solution des problèmes intéressant l'avenir du pays, mais auront la sagesse de réduire dans la mesure du possible leurs interventions dans des questions de dénomination délicate qui n'ont que des rapports lointains avec les intérêts généraux de la colonie.

Bien que les efforts de l'Administration soient tendus vers de rigides économies, il m'a semblé, à la suite de la création sur la route coloniale du centre d'Organabo à mi-chemin entre Iracoubo et Mana, que l'effectif de la gendarmerie, réduit depuis le décret du 10 juin 1933 à 36 unités, dont un tiers se trouve généralement en congé, était insuffisant pour la bonne tenue de la police générale dans un pays où circulent de nombreux éléments douteux. Les prévisions du chapitre IV, article 7, comprennent en conséquence le recrutement de quatre gendarmes supplémentaires que j'estime indispensables.

Le Service des Douanes qui concourt pour la plus grosse part aux recettes de la colonie a dû, lui aussi, subir les effets des Décrets-Lois. Il reste cependant à recruter deux fonctionnaires métropolitains et quelques agents locaux ou auxiliaires, ce qui permettra sans doute de rouvrir en 1935 le poste du

Dégrad des Cannes et de renforcer la surveillance douanière, principalement sur les fleuves formant frontière avec les pays étrangers voisins. C'est d'ailleurs dans ce but que le Service a été muni en 1934 de canots à moteur à Saint-Laurent, Saint-Georges et Mana ; des achats d'embarcation sont également prévus en 1935 pour Cayenne et Régina.

En matière de Contributions Indirectes, des augmentations de personnel devront certainement intervenir lorsque la fabrication des sucres et des rhums s'intensifiera. Jusqu'à nouvel ordre le maintien de la prévision du recrutement d'un Contrôleur métropolitain qui aura pour mission principale l'inspection des usines m'apparaît suffisant.

L'activité des agents du Service des Douanes et des Contributions Indirectes s'est traduite du 1^{er} janvier au 30 septembre de l'année courante, — et ce malgré les diminutions de valeur des marchandises ayant leur répercussion sur le montant des perceptions, — par des recettes s'élevant pour la Douane à 6,870,000 francs contre 5,750,000 pour la même période de 1933, soit une augmentation de 1,120,000 francs et pour les Contributions Indirectes 1,500,000 contre 1,227,000 soit une plus-value de 273,000 francs.

En ce qui concerne le Service du Trésor il devra suffire avec un effectif réglementairement réduit de 16 à 12 unités à une besogne rendue de plus en plus difficile par la multiplicité des comptes et des opérations. Je continuerai à m'attacher à ce que le Payeur de Saint-Laurent chargé de la perception de Mana et le percepteur de Cayenne effectuent en 1935 comme en 1934 des tournées périodiques dans les communes, rappelant aux habitants que si le titre de citoyen français confère certains droits, ceux-ci ont pour contre partie des devoirs parmi lesquels un des premiers consiste dans le paiement de l'impôt.

De tous les Services financiers, le plus mal partagé reste celui des Domaines, de l'Enregistrement, du Timbre et des Contributions Directes où depuis 9 mois le travail est assuré par un seul fonctionnaire du cadre des Receveurs Contrôleurs ;

M. BERNUS. J'avais conservé l'espoir que M. LAFFONT, Chef du Service, parti en France gravement malade, aurait recouvré la santé; or vous savez que votre concitoyen est décédé il y a quelques semaines laissant à tous le souvenir d'un fonctionnaire compétent et dévoué.

L'Administration, quel que soit son désir d'économie ne saurait laisser un service aussi important à l'état squelettique; aussi est-il prévu le recrutement pour l'année prochaine de deux Receveurs Contrôleurs, l'un en remplacement numérique de M. LAFFONT, l'autre devant être appelé à exercer le contrôle des Contributions Directes et surtout de l'impôt sur le revenu pour lequel, à l'exception des fonctionnaires et de quelques notabilités, les déclarations sont empreintes de la plus haute fantaisie.

* * *

Les Services qui concourent à la vie économique du pays : Postes, Travaux Publics, Agriculture, Service Vétérinaire, Service Forestier sont loin d'avoir tous la même importance dans notre petite colonie.

Le Service des Postes, Télégraphes et Téléphones dont le Chef M. GOURMELEN est décédé au début de l'année, a fonctionné normalement. Des pourparlers devront toutefois être engagés avec la Société de Navigation locale pour que l'acheminement des correspondances par la voie hollandaise soit régulièrement assuré et que les horaires des annexes, en particulier dans la direction Oyapock et Approuague, serrent de plus près les prescriptions du Cahier des Charges.

Les envois de France par colis postaux continuent à occuper une grande place dans le trafic France-Guyane au point que l'agrandissement du local réservé à ce service devra être envisagé. Par ailleurs, devant les doléances du commerce sur la multiplicité des envois par colis postaux, j'ai cru devoir instituer un droit de dédouanement dont le projet est soumis à vos délibérations.

Pour donner satisfaction à la population de Mana, a été préparée une convention avec la Maison GUGIS pour le transport des correspondances et des colis postaux entre Saint-Laurent et Mana. La durée de cette convention a été limitée à six mois dans la pensée qu'au cours du 2^e semestre le service pourra être assuré par voie de terre.

L'Administration cherchera d'autre part les moyens de desservir plus régulièrement la commune de Kaw tout en maintenant le principe d'une stricte économie. Quel que soit mon désir de donner satisfaction aux habitants de cette localité, il importe que les dépenses restent en rapport avec le minuscule paquet de lettres et d'imprimés qui leur est destiné.

En ce qui concerne les Services Télégraphique et Téléphonique, la prolongation de la ligne d'Iracoubo à Mana sera achevée avant la fin de l'année courante et favorisera les relations entre les communes de l'Ouest. J'ai été également conduit à envisager, à la suite d'une tournée récente à Roura, le réaménagement de la ligne téléphonique qui joignait autrefois cette commune à Cayenne. Ce travail reste cependant lié aux disponibilités de matériel. une fois entreprise la réfection complète de la ligne Cayenne-Sinnamary et du réseau urbain de l'agglomération de Cayenne.

Enfin un projet est à l'étude pour substituer, à dépenses égales, la main-d'œuvre libre à celle de la transportation pour l'entretien du réseau téléphonique.

Je ne dirai qu'un mot du Service Forestier qui fonctionne, sans inscription budgétaire, sous la direction de l'Inspecteur des Eaux et Forêts, Chef du Service dans le Territoire de l'Inini. Il existe bien une réglementation forestière de la Guyane, qui date du 14 février 1926, mais il semble que depuis cette époque le plus vif désir de la Haute Assemblée ait toujours été de rendre son application impraticable : suivant une formule chère au pays, l'habitant doit pouvoir exploiter, à son gré, les forêts comme les terrains miniers, sans aucun respect des droits domaniaux.

Et cependant, Messieurs, il faudra se discipliner si l'on veut exporter et ouvrir aux exploitations guyanaises le marché antillais.

Mettant à part le perfectionnement de l'outillage des scieries qui est œuvre privée, il sera indispensable, à mon sens, d'identifier les bois guyanais par un certificat d'origine. Vous voudrez bien admettre avec moi que cette pièce officielle ne pourra être délivrée qu'à des produits en provenance d'exploitations régulièrement instituées.

Je passerai aussi rapidement sur le service Vétérinaire qui vient d'être pourvu tout récemment d'un titulaire.

Au cours de l'année 1934 des essais de développement et d'amélioration du cheptel ont été pratiqués par quelques éleveurs avides de progrès, particulièrement dans l'île de Cayenne et à Mana. La tâche du vétérinaire local consistera l'année prochaine à effectuer des tournées périodiques au cours desquelles il donnera des consultations et des conseils aux intéressés ; en outre, ce fonctionnaire devra avec le concours de ses collègues des Services Forestier et de l'Agriculture, déterminer les moyens propres à intensifier culture et élevage dans la région avoisinant la route coloniale n° 1 comprise entre Sinnamary et Mana.

Le décret sur les Hattes et Ménageries pris en 1931 sur l'initiative d'un de mes prédécesseurs s'est en effet révélé d'une application difficile et il importe que je puisse présenter au Département en 1935 un nouveau projet intimement lié à la question de peuplement de notre petite colonie.

Enfin dans un pays tel que la Guyane, où la viande de boucherie provient pour la presque totalité des pays extérieurs, un des rôles essentiels du Service Vétérinaire réside dans l'exercice d'un contrôle sévère sur le bétail importé. C'est pourquoi, dans le but d'éviter les épizooties et d'éliminer les bêtes impropres à la consommation, a été prévue en 1935 la création à Cayenne d'une station d'isolement pour les animaux dont l'état de santé paraîtrait douteux au débarquement.

Bien que le Service de l'Agriculture soit de création relativement récente, puisque son Chef actuel l'Ingénieur d'Agro-nomie Coloniale ADAM est arrivé en novembre 1933, ce service a fourni en 1934 un effort très intéressant ayant pour objet la création et le développement du mouvement bananier en Guyane.

Après une étude préparatoire soumise aux principaux planteurs des environs du chef-lieu, M. ADAM s'est rendu, avec mon autorisation, à la Martinique dans le courant du mois de février. Après un périlleux voyage à bord d'un voilier il a rapporté le mois suivant 8.000 plants de bananes « Grande Naine ».

Les cargos de la Compagnie Générale Transatlantique ayant d'autre part transporté une vingtaine de mille de souches-mères en février et octobre, il est à penser qu'avec les rejets de ces souches 150.000 plants seront en terre dans les premiers mois de l'année prochaine.

Donnant l'exemple, le Service d'Agriculture a lui-même créé des pépinières et une plantation d'essai au Jardin Botannique et il faut croire à l'efficacité de la propagande du Service si l'on considère qu'aux alentours de Cayenne 150 hectares sont en voie de défrichement pour la culture de la banane, que certains planteurs des Antilles s'y intéressent de manière effective et que des pourparlers — que j'estime pour ma part prématurés — s'engagent déjà pour le transport des produits vers la Métropole. De son côté, le Service des Travaux Publics étudie depuis quelques semaines au lieu dit « Larivot », à quelques kilomètres en amont de Cayenne, les possibilités d'aménagement d'un port d'exportation où pourront accoster en tout temps, avec la certitude de rester à flot, les navires ayant un tirant d'eau de moins de 5 mètres.

J'ajouterai que l'année ne se terminera pas sans qu'ait été organisé un Comité Officiel Consultatif Bananier qui permettra entre l'Administration et les représentants des planteurs des échanges de vues profitables au développement rapide de l'industrie bananière.

L'année 1934 a également vu l'Autorité locale passer à l'exécution du projet sur la destruction des fourmis-manioec élaboré dès ma prise de contact avec la Haute Assemblée du pays. Deux équipes fonctionnent à Cayenne et dans sa banlieue, deux autres à Montjoly et à Mana et fournissent un effort qui, appuyé sur la bonne volonté agissante des cultivateurs intéressés, devrait donner des résultats satisfaisants.

Le travail sera poursuivi l'an prochain. Pour ce faire, un crédit de 100.000 francs, inférieur de 25.000 à celui prévu pour 1934, est inscrit au projet de budget.

En effet, d'une part une assez grosse quantité de sulfure de carbone est encore disponible et d'autre part le budget de la colonie profitera, à titre de fonds de concours sur le bénéfice à attendre des billets adirés de la Banque, d'une somme importante à affecter spécialement à la destruction des fourmis-manioec.

La lutte contre ce terrible fléau, dirigée méthodiquement par le Service Agricole, n'empêche pas d'ailleurs la distribution contre remboursement, à un prix inférieur au prix de revient, de petites quantités de sulfure et de chloropicrine aux agriculteurs qui en font la demande.

Enfin entrant dans mes vues personnelles, le Chef du Service de l'Agriculture réorganise le Jardin Botanique et y crée des pépinières. Ce jardin, longtemps abandonné, deviendra bientôt avec ses allées bien tracées et ses corbeilles de fleurs bien entretenues une promenade agréable. L'ordre et la méthode président à la préparation des pépinières et l'année prochaine bananiers, cocotiers, caféiers, manguiers, orangers, ananas pourront être cédés aux petits planteurs à des prix intéressants.

Je terminerai cet exposé sur l'action efficace du Service Agricole en vous donnant l'assurance que le décret sur l'organisation du crédit agricole mutuel sera présenté au Département en 1935.

Un premier projet a été établi suivant mes instructions par M. ADAM. Je tiens à ce qu'il soit mis au point par une commission et présenté à la session extraordinaire du Conseil Général qui aura lieu au début de l'année prochaine.

Le Service qui a fourni la plus lourde tâche et qui a été le point de mire de l'opinion, si je m'en rapporte aux nombreuses critiques dont il a été l'objet, est le Service des Travaux Publics.

Je ne nierai pas l'imperfection de quelques travaux, je ne cacherai pas les retards regrettables apportés dans le règlement de factures et surtout d'états de salaires, mais je trouverai une excuse à ces à-coups inévitables dans le nombre réduit du personnel de direction chargé de contrôler des chantiers s'échelonnant sur des centaines de kilomètres, dans des lieux d'accès difficile où la main d'œuvre elle-même — qu'il s'agisse de tâcherons ou d'ouvriers travaillant en régie — hésitait à s'employer.

Assurément la piste Cayenne-Saint-Laurent qui, je l'espère, pourra être bientôt parcourue en entier, n'a pas, comme certains esprits idéalistes l'auraient désiré, les caractéristiques d'une route nationale de France, mais on pourra passer et joindre par terre toutes les communes de l'Ouest. Ceci cons-

titue, à mon sens, un grand pas dans la voie du progrès qui s'accroîtra grâce aux moyens financiers qui devront nous être fournis par un nouvel emprunt.

La liaison Cayenne-Saint-Laurent aura été en 1934 le principal objectif de l'Administration locale qui a parallèlement jalonné les voies maritimes de la Guyane vers Saint-Laurent et vers Cayenne par l'exécution d'un programme complet d'éclairage et de balisage des côtes. Aujourd'hui la sécurité de la navigation est assurée pour les navires en provenance de France et des Antilles et c'est là un grand point pour l'avenir économique de la colonie.

A Cayenne les travaux du Port ont été activement poussés et la jetée pleine en enrochement est terminée; les bois nécessaires à la construction de l'appontement sont en grande partie approvisionnés; sur les cinq petits appontements des quais, deux sont terminés et un troisième est en construction.

La sonnette pour le battage des pieux est montée et prête à fonctionner. La pierre a été extraite de la carrière de Montabo par des moyens mécaniques et d'importants déblais ont été exécutés pour assurer dans l'avenir l'exploitation rationnelle de cette carrière.

Pour le reste, l'Administration a reçu un matériel important: drague suceuse et benne preneuse sont à pied d'œuvre. Les remorqueurs commandés en 1932 sont sur place, l'un d'entre eux est définitivement affecté au balisage et au ravitaillement des phares. Mais la mise en action de tous ces engins a été différée à la suite du retard apporté à la réalisation de la deuxième tranche d'emprunt qu'au cours de la session extraordinaire du mois de mai dernier votre Assemblée avait, sur les instances du Département, réduite de 6,600,000 à 4,820,000 francs.

Actuellement, après de multiples échanges de correspondances, nous avons partiellement obtenu satisfaction puisque vient de nous être notifiée une avance par décret de 3 millions du Trésor Métropolitain en attendant la réalisation des fonds d'emprunt.

Ces retards ont apporté une grande gêne dans l'exécution des travaux qui ont dû être en partie interrompus et même pour les travaux les plus urgents considérablement ralentis.

Nous avons donc en somme travaillé avec un crédit de 5 millions environ, reliquat de la première tranche d'emprunt sur lequel ont été payées toutes les dépenses effectuées dans la colonie et un certain nombre des commandes passées dans la Métropole.

Les prévisions de 1935 qui comportent le montant de la deuxième tranche qui sera de : 4,420,000 francs et une nouvelle tranche de 3,255,000 francs devront servir après paiement des dépenses de matériel ou de main-d'œuvre engagées sur l'exercice en cours aux travaux suivants :

1° à la rubrique « Port de Cayenne ».

Achèvement du grand appontement transversal, mise en état des quais et des hangars, réfection des voies d'accès au port, et construction d'un appontement au Larivot, pour une somme de 1,650,000 francs.

2° à la rubrique « Navigation intérieure ».

Dragage de l'embouchure du Canal Laussat et élargissement de la partie centrale de la Crique Fouillée, pour une somme de 475,000 francs.

3° à la rubrique « Routes et Bacs ».

Achèvement de l'installation des bacs, construction de ponts Eiffel sur les rivières de Counamama, Iracoubo, Organabo et Crique Fouillée; amélioration de la plate-forme de la Route coloniale n° 1; reconnaissance de la piste Roura-Régina; continuation du revêtement à l'émulsion de bitume de la grande voirie de Cayenne pour une somme de 2,125,000 francs.

4° à la rubrique « Adduction d'eau et assainissement ».

Amélioration de la distribution d'eau de Cayenne; assainissement de la banlieue Sud par la construction d'un canal d'écoulement, d'une digue de protection et la réfection des vannes du Canal Laussat. Assainissement de Sinnamary, Régina et Mana pour une somme de 785,000 francs.

5° à la rubrique « Balisage et Eclairage des Côtes ».

Remise en état des feux secondaires et installation d'un feu à éclats sur le rocher du Connétable pour une somme de 45,000 francs.

6° à la rubrique « Achat de matériel ».

Commande de matériel routier pour la construction de pistes pour une somme de 500,000 francs.

L'exécution de ce programme suffisamment important, si rien ne vient le contrarier dans sa réalisation, nous conduira à avoir dépensé sur les 21 millions mis à notre disposition par la loi du 10 juillet 1931 la somme de 16,325,000 francs.

Si l'on considère que 3 millions sont réservés pour l'entreprise du programme dénommé « Fusion des Hôpitaux » le disponible ne sera plus que de 1,675,000 francs. Il est donc grand temps, à mon avis, de mettre sur pied un nouveau projet d'emprunt. Son élaboration fait dès maintenant l'objet de mes préoccupations car je désirerais en arrêter définitivement les grandes lignes en accord avec vous, au cours de votre prochaine session extraordinaire.

*
* * *

J'aurais voulu que le côté social du budget put m'amener à des développements aussi importants que le côté économique, mais en matière d'assistance médicale et d'hygiène social tout est à rénover et, faute d'argent, nous devons continuer avec des moyens plus que réduits l'œuvre de sauvetage de la race entreprise par les savants qui se trouvent à la tête du Service de Santé et de l'Institut d'hygiène et de prophylaxie.

Je souhaite ardemment que l'activité et le dévouement de votre représentant au Parlement conduisent à un vote rapide du projet de loi créant une nouvelle rubrique « Hygiène et Assistance » à la loi d'emprunt de 1931.

Les 3 millions distraits de la rubrique « Achat d'un vapeur », qui pourraient être ainsi mis à notre disposition, permettraient d'exécuter le programme que vous avez déjà arrêté pendant votre session extraordinaire de 1933. Ce programme, pour modeste qu'il soit, entraînerait une grande amélioration du Service « Assistance Médicale ».

En attendant, mon intention est de faire appliquer à la Guyane, dans la mesure du possible, les directives du Département au sujet des maladies contagieuses, en demandant l'abrogation du décret du 11 mai 1891 sur la léproserie de l'Acarouany et en instituant des règlements qui, tout en protégeant la population saine, s'inspireront de doctrines plus humaines dans le traitement des maladies contagieuses.

J'ai été heureux de constater que sous la direction bienveillante mais ferme du Chef de l'Instruction Publique, rentré dans la colonie au mois de novembre 1933, le Collège n'a pas connu l'esprit de discorde qui y régnait l'an dernier. Les professeurs, dont le nombre est un minimum qu'on ne saurait diminuer sans porter une grave atteinte à la valeur des études, ont fait preuve du plus grand dévouement dans leur tâche. Ils ont pu ainsi amener 3 élèves au Brevet de Capacité Coloniale 1^{re} partie et 13 au même brevet 2^e partie, au cours des deux sessions de l'année 1934.

Ce sont là des succès moins brillants que ceux obtenus en 1933, qui dépassaient du reste une moyenne normale, mais ils sont encore satisfaisants si l'on considère que le niveau des épreuves a été fortement relevé. Il ne s'agit pas, pour de bons élèves, de difficultés insurmontables et je suis persuadé que l'application des candidats saura dans l'avenir en avoir raison.

Les résultats du Brevet Supérieur : 10 reçus sur 23 candidats et du Brevet Élémentaire : 16 sur 46 sont bons. Quant au certificat d'Études Primaires, si l'on excepte le centre de Cayenne où réside une population scolaire studieuse et appliquée, il ne peut guère être décerné qu'à titre exceptionnel dans les communes rurales où en dépit des objurgations des maîtres, des représentants des municipalités et du Chef de la colonie lui-même la fréquentation est trop irrégulière.

* * *

Le rythme de la vie administrative, économique et sociale de la Guyane, que j'ai essayé de concrétiser dans l'exposé que vous venez d'entendre, se traduit inmanquablement par des dépenses dont le détail figure au projet de budget que j'ai l'honneur de soumettre aux discussions et au vote de la Haute Assemblée locale.

M'inspirant des directives données par le Département qui recommande qu'en toutes matières soient appliquées aux Budgets locaux les mesures d'économie édictées dans la Métropole, les prévisions des dépenses, après avoir été examinées avec le plus grand soin, ont été arrêtées à : 15,525,000 francs en diminution de 544,000 francs sur les prévisions de 1934.

Etant donné que les recettes, en raison du renouveau économique qui semble se dessiner dans le pays, ont pu être arrêtées

à la somme de 13,495,000 francs, la subvention demandée au Trésor métropolitain a été fixée à 2,030,000 francs, faisant apparaître une diminution de 470,000 francs sur la subvention de 1934 et de 1,470,000 francs sur celle de 1933.

Je suis persuadé, Messieurs, que le Gouvernement saura reconnaître l'effort que nous nous imposons pour redresser nos finances ; il comprendra que même le jour où les recettes équilibreront les dépenses, le budget ne pourra être encore qu'un Budget d'entretien du pays. Si le développement de la Guyane doit être activement poussé, dans l'intérêt même de la Mère-Patrie, grâce à des travaux importants, à des prospections industrielles coûteuses et à un apport de population qui ne se fera pas sans frais élevés, je ne doute pas un instant que la France saura dispenser à la plus vieille de ses colonies, pendant tout le temps nécessaire, sous forme d'emprunt ou de subvention, les moyens financiers qui la conduiront dans la voie du progrès.

Les Fêtes du Tricentenaire des Antilles seront probablement célébrées en Décembre 1935. La-Guyane Républicaine participant à cette manifestation grandiose saura recevoir dignement les représentants du Gouvernement et les visiteurs de marque associés à ce voyage magnifique et montrer à ses hôtes suivant une expression récemment employée par M. MONNERVILLE « le vrai visage de la Guyane ».

Messieurs je déclare ouverte la session ordinaire du Conseil général pour l'année 1934.



